



Retrait de la loi Immigration de Darmanin !

Le 19 décembre, la loi Darmanin sur l'immigration a été votée par le Parlement.

Cette loi raciste durcit les conditions du regroupement familial, conditionne à cinq ans de résidence l'accès aux prestations sociales et à l'aide personnalisée au logement, remet en cause l'automatisme du droit du sol, rétablit le délit de séjour irrégulier, instaure une caution pour les étudiants étrangers et fixe des quotas d'immigration.

Dès le lendemain du vote, Macron a confirmé son total soutien à cette loi. « C'est un bouclier qui nous manquait dans la lutte contre les flux migratoires [...] qui sont une perte de contrôle de ce que nous sommes », a-t-il osé déclarer (France 5, 20 décembre). Disons-le clairement : il s'agit d'une position identitaire, traditionnellement assumée par l'extrême droite.

On comprend que Marine Le Pen revendique une « victoire idéologique ». Pourtant, Macron prétend avoir infligé une défaite au RN puisque dans la loi, « il n'y a pas la fin de l'aide médicale d'Etat (AME), ni la préférence nationale en matière d'emploi ».

Mensonges !

La Première ministre s'est engagée à « réformer » l'AME dès janvier. Et la préférence nationale sera appliquée pour les prestations sociales qui seront versées sous condition de durée de résidence. En bref, il s'agit de priver de ces prestations des dizaines de milliers d'enfants et leurs parents, au mépris de tout principe d'égalité.

Dans ces conditions, faut-il s'en remettre au Conseil constitutionnel pour lui demander de « nettoyer » la loi... et de décider de l'avenir de millions de travailleurs et de leurs familles ?

Rappelons que le Conseil constitutionnel est composé de neuf juges, appelés les « Sages », désignés par les présidents de la République, du Sénat et de l'Assemblée nationale. Rappelons également que c'est ce même conseil qui a validé, en avril dernier, la réforme des retraites qui oblige à travailler deux ans supplémentaires.

Quand bien même le Conseil constitutionnel remettrait en cause certaines dispositions de la loi Darmanin, la loi resterait une loi raciste.

Telles sont les institutions antidémocratiques de la V^e République. Elles permettent au gouvernement et à ses alliés de contourner tous les obstacles afin d'imposer, sous la forme qu'ils décident, une loi anti ouvrière, la plus répressive depuis des décennies.

Il y a urgence à réaliser l'unité de tous les travailleurs et de leurs organisations pour le retrait de la loi Darmanin... et de toutes les lois anti-ouvrières !

Prenez contact avec le Parti des travailleurs. Lisez *La Tribune des travailleurs*.

Je souhaite prendre contact avec le Parti des travailleurs.

Nom, prénom :

Adresse :

Courriel et/ou téléphone :

A retourner à : contact@parti-des-travailleurs.fr ou à Parti des travailleurs, BP 27, 93101 Montreuil Cedex.